

# LEUHAN

- enquête de l'an 12
- état des chapelles 1806
- presbytère et chapelles 1809
- chapelles 1813
- état des Bénédictins 1814

fait passer

curiale

curiale

et desservir

mais ma

inse seul

quitter cette

par sans

originaire

monsieur

Leuhan

Monsieur l'abbé

en réponse de La Lettre que vous m'avez fait passer  
j'ai l'honneur de vous dire

1<sup>o</sup> que Saint Etienne est patron de l'Eglise Succursale  
de Leuhan

2<sup>o</sup> qu'il y a mil communians dans cette Succursale  
et vers quinze cents âmes.

3<sup>o</sup> qu'il faudroit au moins deux prêtres pour desservir  
cette commune, et egard à mes infirmités depuis ma  
maladie il est de toute impossibilité que je desserve seul  
Leuhan. Si on me laisse seul je serai obligé de quitter cette  
commune pour que les habitants ne meurent pas sans  
sacrements.

4<sup>o</sup> j'ai pour vicaire Monsieur Le Guesnel originaire  
de Coray

5<sup>o</sup> je prie Monsieur L'Evêque de me laisser monsieur  
Lequesnel pour vicaire

6.<sup>o</sup> Je m'appelle Jean Le Bricon, né le vingt six  
decembre mil-sept-cent-trente et huit en la paroisse de pestevien  
qui est aujourd'hui succursale de bodmel dans <sup>les</sup> côtes du nord  
j'ai dis succursale bodmel, peut être qu'aujourd'hui cette  
cure s'appelle callac, ou est le juge de paix du canton  
j'ai été ordonné prêtre à pâque en mil sept cent soixante  
trois

Monsieur Le Guesnel vicaire de Leuhan a Jean pour  
nom de Baptême il est né à coray le vingt cinq mai  
mil-sept-cent-soixante et un et a été ordonné prêtre à  
la saint mathieu mil-sept-cent-quatre vingt dix

7.<sup>o</sup> autrefois Leuhan coray et tréguieres étoient d'une  
même station. Je ne connais personne dans ce voisinage  
qu'on puisse charger de prêcher le carême

J'ai l'honneur d'être avec tout le respect possible

Monsieur L'abbé

Votre très humble et

très obéissant serviteur

a Leuhan le 21 pluviôse an  
doux 11 février 1804 Le Bricon desservant  
de Leuhan

Leuhan le 21 plusvoire L'an douze

Et nous n'avons dans cette Commune que trois chapelles,  
Saint Jean, nôtre dame de Goelet Leuhan, et ~~penô~~ bre dame  
de penaverni; St Jean est en assez bonne réparation,  
Goelet Leuhan n'est pas encore en état d'y célébrer l'office  
Le Lambri et les vitres ont besoin de réparations. penaverni  
est en Ruine on desireroit qu'on peut faire l'office à  
Saint Jean le jour de la feste et les jours d'usage anciennement  
ainsi qu'à Goelet Leuhan en pareilles jours; et cela est nécessaire  
parceque sans les offrandes que procurent ces deux chapelles  
on ne peut entretenir l'Eglise succursale et les jours  
qu'il est d'usage d'y célébrer l'office on ne peut  
empêcher le peuple de s'y rendre

Is Vaillant  
maire

Le Bricondossersant  
de Leuhan

Leuban 24 fevrier 1806

✓

Monseigneur, j'ai l'honneur de vous adresser  
conformement à votre mandement l'état des chapelles  
de la commune de Leuban: il y en a trois, une  
en réparation qui est Saint Jean que le paroissien  
desirent de conserver, une autre pour Leuban  
bonne chapelle quant au corps de l'édifice main  
à la quelle manque l'ambrie & vitres, & autre nommée  
pendrverne est tombée

Le presbitere; Le corps de la maison Bon: main  
sans toit, portes, fenêtres & une grande partie de  
planchés. Du jardin & de la cour en beaucoup  
d'endroit les murs tombés en conséquence il y  
a tant de grandes réparations.

je n'ai pas été vous rendre mes hommages à  
raison de mon infirmité cependant si votre  
Grandeur jugera à propos de me continuer  
les pouvoirs reçus de Mr. Liscot Supérieur d'un  
resquiescat in pace. je serai bien aise

Votre très Soumis & très obéissant  
fils Le Guével Desservant de Leuban

Le presbytère de Senhan appartient  
à la commune et bien réparé.

Les chapelles de Senhan ne sont pas  
vendues.

Il y en a deux.

Voici leur noms

St Jean Baptiste est la plus ancienne.  
celle de Guelet Senhan est honorée  
sous le titre de notre Dame  
de Sorote

Je les crois toutes les deux nécessaires  
et utiles au culte

à Senhan le 16 août 1810

C. L. Carades deservant

Leuham le 22. mars 1613

Monsieur

La lettre de vous au Les vic. Gén.  
me ma été Remise que Samedi  
20. du present.

il y a deux Chapelles à Leuham  
appartenantes à la commune,  
ou les a jugées nécessaires au  
Culte, avant mon Entrée dans  
celle, succursale. Saine et  
St Jean baptiste et l'autre -  
Notre Dame de Lorette.

J'ai l'honneur d'être avec  
les vœux et  
votre très-humble et obéissant  
serviteur. C. S. Caradec  
desservant

# Etat des biens et Revenus des fabriques des paroisses.

| Noms<br>des pa-<br>roisses. | Biens<br>Mobilier. | Maisons<br>valeur<br>capitale. | pro-<br>duit<br>annuel. | Rentes<br>Perceptions. | Rentes<br>par<br>segg<br>et<br>dona-<br>tions. | Rente de<br>fondations. | Charges.<br>Arvues<br>ust.<br>gations. | Observations. |
|-----------------------------|--------------------|--------------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------|---------------|
| Leuhan.                     | M. Coust.          | Une.                           | Cent vingt livres.      | 6 ff                   | et tant.                                       | dis huit.<br>39 —       | dis huit<br>services.<br>39 f          | et tant.      |